



ATTENTION

Fonds de pension COVEA – B2V BCAC

La CFTC vous ALERTE !!

Vous avez reçu courant octobre 2019 du B2V – BCAC votre relevé de compte épargne 2018 du fonds de pension COVEA.

Après les erreurs d'envoi des montants au B2V de 2017

(Extrait compte rendu CE de septembre 2018 – page 26)

Il est indiqué s'agissant de l'intégration des déclarations de fonds de pension que « tout est mis en œuvre pour régulariser la situation. Les informations ne seront visibles que sur le relevé 2018 remis en 2019 ».

Nous vous conseillons de vérifier les montants suivants :

- ① Sur vos relevés de compte 2017 et 2018, le montant de la ligne « **Salaire brut annuel déclaré (1)** » doit être quasi identique au montant « **Brut social** » de votre bulletin de paie GMF du 31/12/2017 et « **BRUT FISCAL** » de votre bulletin de paie COVEA du 31/12/2018.
- ② Si les montants « **Assiette de cotisation (2)** » et « **Brut social** » de votre bulletin de paie 2017 sont différents c'est qu'il y a eu une erreur en 2017, qui doit être régularisée en 2018 (cf. CR CE de septembre 2018).
Sinon pour 2018, si les montants « **Assiette de cotisation (2)** » et « **BRUT FISCAL** » de votre bulletin de paie 2018 sont différents c'est qu'il y a eu une erreur en 2018, qui doit être régularisée en ... 2018 !

Plus il y aura de salariés qui signalent le problème, plus la Direction sera obligée de rectifier collectivement et rapidement.

Elle devra communiquer vers TOUS les salariés la correction effectuée.

Vous pouvez poser vos questions à ADP en écrivant à

« **ADP Assistance et Conseil Levallois** » et/ou « **ADP Paie Levallois** »

POUR PLUS D'INFO CONSULTER VOTRE SITE INTERNET CFTC COVEA

<http://www.cftc-covea-france.fr/news/fonds-de-pension-covea-b2v-bcac/>

**Partenaire de votre vie
Professionnelle**